

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ
accordant un permis de démolir
Au nom de la commune de Nogent sur Oise

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION : Par : Monsieur José Antonio CARDOSO FERREIRA demeurant à : 30 Faidherbe 60180 NOGENT SUR OISE Pour : Démolir totalement le garage et l'atelier Sur un terrain sis : 30 Rue Faidherbe Références Cadastres : AE117 Superficie du terrain d'assiette : 380 m ² Surface de plancher Démolie : 63 m ²	Dossier n° : PD 60463 26 T0001
---	-----------------------------------

Le Maire de Nogent-sur-Oise,

VU la demande de permis de construire présentée le 28/01/2026 par Monsieur CARDOSO FERREIRA José Antonio,

VU l'objet de la demande :

- Démolir totalement le garage et l'atelier,
- sur un terrain situé : 30 Rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise (60180),
- Démolition de 63 m²

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2019, modifié les 18 février 2021, 15 décembre 2021, 18 décembre 2023, 08 juillet 2024, et 09 octobre 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de démolir est accordé.

Article 2 : En application de l'article R 452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté.
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet au titre du contrôle de légalité.

Signé électroniquement par : Patricia
RICHARD
Date de signature : 23/02/2026
Qualité : Par délégation du Maire, la 3ème
adjointe



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles R 410- 19 et R 423-7 du code de l'urbanisme, à la date du présent arrêté, conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Dossier n° PD 60463 26 T0001